

Conseil départemental du Finistère

Discours de Nathalie SARRABEZOLLES



Quimper le 1^{er} février 2018

Seul le discours prononcé fait foi

Mesdames les Conseillères départementales,

Messieurs les Conseillers départementaux,

Cher.e.s collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réuni.e.s en session plénière afin d'examiner différents projets de délibération et, surtout, afin de débattre et d'adopter le budget qui permet de les mettre en œuvre. Cette session est un marqueur de notre collectivité car c'est bien par le budget, et donc par les faits et les actions, que nous traduisons notre ambition politique et que nous assurons la continuité de l'action publique.

Celui que nous soumettons aujourd'hui répond à plusieurs enjeux cruciaux, identifiés dans notre projet départemental et auquel nous apportons des réponses concrètes, financées.

Nous y réaffirmons la priorité donnée aux politiques de solidarité, auxquelles nous consacrons la majeure partie de nos moyens, financiers et humains, et les ressources de l'innovation sociale.

Chaque année, la situation de nombre de nos concitoyens se dégrade. Les besoins sociaux, les demandes d'accompagnement augmentent et se diversifient. Les appuis humains et matériels que nous proposons permettent à des personnes, à des familles, de trouver de nouvelles ressources pour affronter des difficultés du quotidien. Nous nous attachons à les construire dans le respect de chacune et de chacun, dans un objectif de soutien vers l'autonomie. Ne nous méprenons pas, ces politiques s'adressent et profitent à toutes et tous : le soutien des politiques publiques permet de construire les parcours de vie et les projets dans un objectif d'égalité.

Je me souviens il y a quelques années du discours à Ergué Gabéric d'un ministre de l'économie, aujourd'hui élu à de plus hautes fonctions encore, exprimant avec force l'idée que personne « ne se fait tout seul ». Et je me souviens d'avoir été parfaitement en accord avec cette idée. Je le suis encore bien entendu. Personne « ne se fait tout seul » et donc il n'y a personne « qui ne doive rien à personne ». C'est tout l'apport d'une société construite sur des principes partagés, des objectifs communs, des liens tissés entre ses membres.

Et nombreux sont celles et ceux qui participent à l'organisation, à l'amélioration du quotidien, au développement individuel et collectif, à l'éducation, au soin (au sens de prendre soin). Nombreux sont celles et ceux qui permettent la réalisation des projets, petits ou grands.

Illustration par l'exemple des personnes qui s'attachent à améliorer le quotidien, à faciliter la vie des familles, et qui participent donc pleinement au développement de notre pays tout entier : mardi manifestaient dans toute la France les salarié.e.s du secteur de l'aide à la personne, à domicile, en établissement, qui prennent soin et accompagnent les personnes âgées... Ces femmes et ces hommes mettent en œuvre des politiques publiques de solidarité qui touchent chacun d'entre nous. Le Conseil départemental y contribue, pour sa part, par le financement de l'APA à domicile et en établissement, par un appui aux structures d'accueil. Chaque budget voit l'augmentation des moyens que nous y consacrons. Nous proposons cette année encore d'accentuer notre soutien, par les taux directeurs comme par notre choix de laisser aux structures l'enveloppe de la taxe sur les salaires. Mais nous devons avoir conscience qu'il faut aller au-delà. Le Conseil départemental, à qui l'Etat limite par ailleurs les capacités financières, ne pourra répondre qu'en lien avec les agences de santé, avec l'ensemble des acteurs, si et seulement si les choix adaptés sont opérés en termes de financements. Il faut ouvrir une réelle réflexion nationale sur ce sujet, une réflexion qui aboutisse à des choix politiques forts. Une réflexion que nous réclamons depuis des années sur le financement des politiques du vieillissement et de l'autonomie, comme d'autres ont réfléchi avant nous au sujet de la santé et de la retraite.

La question de la solidarité est une question difficile, car elle implique de la projection de la part de chacune et chacun : être jeune, en bonne santé, entouré, soutenu, avec des parents et des enfants autonomes, c'est probablement être loin de ces réalités. Celles-ci concernent pourtant tout le monde, à un moment où à un autre de la vie.

Personne « ne se fait tout seul », disais-je, et les cheminements ne sont pas les mêmes : il y a plus de pétales de roses pour certains et plus d'épines pour d'autres. L'inégalité règne en matière de parcours de vie. Notre responsabilité politique, telle que les citoyens et les citoyennes nous l'ont confiée, est donc bien là : agir pour permettre un rééquilibrage, pour l'égalité, pour l'équité.

Ce rééquilibrage, il nécessite de l'appui aux personnes et de l'appui aux territoires, également, pour que le lieu où l'on naît, pour que le lieu où l'on vit soit, comme tous les autres, le lieu des possibles. C'est pourquoi vous verrez apparaître la solidarité territoriale comme deuxième axe majeur des politiques départementales. Nous proposons en effet notre soutien aux territoires dans un objectif de développement équilibré et durable.

Le budget qui sera soumis au débat lors de cette séance, est construit pour permettre, après la réforme territoriale, le maintien d'un bon niveau de politiques publiques malgré un contexte budgétaire difficile pour les départements. En effet, il s'équilibre grâce à une maîtrise des dépenses, résultat de la mise en œuvre, depuis plusieurs années, de réformes structurelles, organisationnelles, grâce également au dynamisme du marché immobilier et aux signaux d'une reprise économique.

Il s'équilibre pour 2018, et nous avons choisi de ne pas augmenter le taux de fiscalité locale pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat des Finistérien.ne.s, mais nous avons dû opérer des choix, et il reste incertain pour l'avenir.

En effet, si nous sommes sûr.e.s d'une baisse globale des ressources des collectivités territoriales, prévue et mentionnée au projet de loi de finances, nous n'en connaissons que le montant : 13 Md € d'ici à 2022. Pour y parvenir, le gouvernement a prévu de proposer un pacte aux collectivités qui disposent des budgets les plus élevés, et notamment à l'ensemble des départements. Cette baisse viendrait s'ajouter à la contribution au rétablissement des comptes publics, qui s'est traduite entre 2014 et 2016, pour le Conseil départemental, par une perte cumulée de près 120 millions d'euros.

Le cadre du pacte ne nous est pas encore précisé définitivement. Des arbitrages techniques restent en discussion. Mais l'inquiétude n'est pas liée à des questions techniques. Elle résulte de sujets éminemment politiques : le sort des dispositifs de solidarité et, de manière peut-être plus prégnante encore, le principe de libre administration des collectivités et celui de la décentralisation. J'ai pu l'exprimer directement à Monsieur Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, lors de sa visite récente à Brest. Si la rencontre fut courtoise et le ministre attentif à mes préoccupations, je n'ai obtenu aucune garantie à ce sujet.

L'Assemblée des départements de France se mobilise depuis plusieurs années pour rendre visible la réalité des compétences des départements, qui se distinguent des autres collectivités territoriales en cela qu'elles sont les seules à verser les allocations individuelles de solidarité pour le compte de l'Etat, – décidées, critérisées, encadrées par l'Etat –, et de moins en moins compensées. Pour rappel, ce sont plus de 107 millions qui ne seront pas compensées au Conseil départemental, simplement pour l'année 2017. Si ces dépenses ne sont pas prises en compte et neutralisées en tant que telles dans les discussions avec le gouvernement, et ce n'est toujours pas le cas, elles viendront à pénaliser tout particulièrement les territoires les plus en difficulté et les départements qui accompagnent le plus de personnes âgées, handicapées, de personnes en recherche d'emploi.

Le gouvernement voit dans ce pacte un accord financier et non un acte politique. Nul ne doute de la nécessité de gérer au mieux les moyens des collectivités et nous nous y employons chaque année. Nous sommes redevables de l'utilisation de l'argent public. Toutefois, à ainsi faire primer la technique, la gestion et l'administration sur le projet pour les citoyen.ne.s, le gouvernement semble nier le sens politique de nos actions.

Enfin, pour conclure provisoirement sur ce sujet, ce pacte n'a pas pour objectif, contrairement à ce qui est annoncé, de territorialiser, et donc de décentraliser, un peu plus les compétences. Pas de réponse en effet à nos propositions d'expérimentation de nouvelles relations avec l'Etat ou de nouvelles organisations territoriales. Il nous faut pourtant continuer à avancer sur ces sujets et je le ferai, en lien avec les élu.e.s breton.ne.s, tout particulièrement avec les départements et la région.

De nombreux signaux, faibles ou forts, décisions ou discours, émanant du gouvernement ou du Président de la République inquiètent dans les territoires. Dominique Bussereau, président de l'ADF, l'a rappelé à de nombreuses reprises : nous, élu.e.s locaux, avons la volonté d'agir au

sein de collectivités de plein exercice. Ce n'est en rien un affaiblissement de l'Etat, ni un affaiblissement de la démocratie. Au contraire, c'est très probablement par la décentralisation, par la territorialisation, que la démocratie trouvera un nouveau souffle.

Ce volontarisme politique, ce projet construit avec et pour les citoyen.ne.s, nous le portons d'autant mieux que nous pouvons nous appuyer sur les agents du Département. Plus de 3000 agents, près de 100 métiers, au service des habitantes et des habitants tout au long de l'année, en proximité, sur l'ensemble du territoire, dans les services, à domicile, sur les routes...

Dans un contexte en perpétuelle mutation et dans une impression d'accélération, il leur faut faire preuve d'adaptabilité, ce qui n'est pas évident, ni facile à vivre au quotidien dans les services. Il nous faut donc être particulièrement attentifs, notamment aux conditions d'exercice des missions qui nous leur confions.

Nous continuerons en ce début d'année le travail en cours sur les revues des organisations et des processus afin d'aboutir au mieux. Elles permettront, sur la base de l'observation, de nous adapter au mieux au contexte, aux attentes et aux besoins en définissant un niveau de service public adéquat. Ce faisant, nous pourrons ajuster les ressources humaines nécessaires à l'exercice de ces missions. Je pense notamment aux travaux menés par les directions de l'action sociale, tout particulièrement touchées par les récentes évolutions.

Nous avons engagé un certain nombre de travaux dans les locaux départementaux, des centres d'exploitation des routes aux centres départementaux d'action sociale, qui permettront aux agents de trouver un meilleur cadre de travail. Un certain nombre de bâtiments seront livrés cette année. J'espère qu'ils répondront au mieux aux nécessités et aux attentes.

Le vote du budget primitif, c'est également le moment de nous projeter sur l'année à venir. Nous examinerons ainsi, au cours de cette session, des propositions de délibérations qui témoignent de la diversité de nos actions au service des Finistériennes et des Finistériens.

Je commencerai par un sujet d'actualité brûlante. A quelques mois du vote de la loi sur les mobilités, quelques jours après l'annonce de l'abandon du projet de Notre Dame Des Landes, la voix du Finistère s'est fait particulièrement entendre sur la question de l'accessibilité et je vous propose de continuer à la porter.

Depuis de nombreuses années déjà, la Bretagne a porté une vision commune du désenclavement de son territoire avec quatre priorités : les liaisons ferroviaires, routières, aériennes et numériques. En effet, les flux, comme leur intensification, sont des enjeux de développement primordiaux.

Ils sont au cœur des engagements mutuels entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment dans le Contrat de plan et le Pacte d'avenir pour la Bretagne. C'est le message que nous avons porté collectivement auprès de Madame Elisabeth Borne, ministre des transports, à Rennes la semaine dernière.

Si l'engagement pour le développement du numérique ne semble pas, pour le moment, remis en cause, nous serons attentifs à ce que la couverture en très haut débit reste une priorité sur l'ensemble du territoire.

Dans l'instant, pour le Finistère, la question cruciale est la question ferroviaire. Il est essentiel que le projet inscrit dans les différents contrats se concrétise, à savoir une liaison entre Rennes et Brest et Rennes et Quimper en 1h30, soit un trajet de 3h de la pointe de la Bretagne à Paris. C'est essentiel pour le Finistère, c'est essentiel pour la Bretagne, mais c'est essentiel bien au-delà. Rappelons le poids de notre région en termes démographiques, sociaux, économiques, culturels, scientifiques. Rappelons les richesses de nos territoires, rappelons la formidable capacité d'attraction qui en fait des atouts touristiques majeurs pour le pays.

Différents chiffres parus ces dernières semaines, parmi lesquels ceux de l'INSEE, nous donnent des raisons de nous réjouir : notre département continue à s'enrichir d'un point de vue démographique et conserve une bonne position en termes de développement et de perspectives. Il croît et embellit, s'il on en croit les succès remportés par des Finistérien.ne.s dans des domaines aussi variés que le sport, la musique, l'entreprise, la recherche. Je salue au passage les porteurs du **Projet Follow Knee** (prothèse du genou connectée), mis en lumière tout récemment, à savoir le CHRU de Brest, l'Inserm, IMT Atlantique et l'UBO.

Si le dynamisme global du Finistère reste important, une lecture plus attentive de cette photographie nous appelle toutefois à la vigilance, notamment sur son attractivité pour les plus jeunes.

Je suis convaincue que l'accessibilité reste un des vecteurs majeurs de cette attractivité. Et cette conviction est partagée par les acteurs finistériens, de l'économie, de la recherche, du développement, unis dans cette démarche. C'est pourquoi je vous proposerai tout à l'heure, cher.e.s collègues, plus qu'un vœu : une délibération qui rappelle à la fois les engagements, politiques et financiers, pour la réussite de ce projet, les nôtres et ceux de nos partenaires, ainsi que notre demande de la reprise des échanges au sein du comité de pilotage de l'instance prévue à cet effet. J'ai proposé aux différents groupes de l'amender s'ils le souhaitent pour permettre un vote à l'unanimité. Cette unanimité sera une force dans les échanges à venir.

Dans la droite ligne du CPER et du Pacte d'avenir, j'appelle tou.te.s les élu.e.s, toutes les forces vives bretonnes à œuvrer pour que l'accessibilité du Finistère en 3 heures reste une priorité en plaçant Brest et Quimper à 1h30 de Rennes. Pour une Bretagne forte, pour des centres de décision bretons reliés et connectés aux centres de décisions français et européens. Nous serons, dans le Finistère, aux côtés des territoires bretons pour que le pack d'accessibilité de la Bretagne voit enfin sa concrétisation.

Au cours de cette séance, nous serons amenés à débattre sur la revue de mi-parcours des contrats de territoire. De nombreuses réunions ont permis de faire le point sur ces contrats, signés en 2015 avec les EPCI, et qui courent jusqu'en 2021. Si la structure, construite conjointement, reste la même, si les enjeux, définis conjointement également, restent les mêmes, certains projets sont amenés à être revus, d'autres à disparaître car le maître d'ouvrage y a renoncé ou lui a donné une autre temporalité.

Au cours de la revue de mi-parcours, les collectivités ont souhaité nous soumettre de nouveaux projets. Ils seront examinés au cas par cas en fonction de leur lien avec les enjeux déterminés dans le contrat. Nous fixerons aujourd'hui le cadre général par délibération. Les projets eux-mêmes, comme à l'accoutumée, feront l'objet d'avenants sur lesquels nous délibérerons en commission permanente au fil de la vie du contrat.

Nous proposerons, pour ces nouveaux projets, d'appliquer le coefficient de solidarité que nous soumettrons au vote au cours de cette séance, dans le but de tenir compte au mieux des spécificités et d'affiner l'appui du Conseil départemental dans un objectif d'équité et d'égalité.

De nombreux projets cette année viendront conforter notre présence dans les territoires, pour les valoriser et appuyer leur développement. Parmi ceux-ci, je cite particulièrement le Syndicat mixte des ports pêche et plaisance de Cornouaille, qui sera effectif au 1^{er} janvier, Finistère 360° qui développera conjointement à partir de cette année ses actions en faveur du tourisme et du nautisme et le syndicat mixte de la Pointe du Raz, qui nous permettra, n'en doutons pas, grâce à la mobilisation de toutes et tous dans le Cap Sizun, de renouveler le label. Contrats de territoires, investissements portuaires, soutien aux territoires et à leur développement : le Conseil départemental est proactif, en évolution pour s'adapter au mieux et répondre aux enjeux des politiques publiques d'aujourd'hui et de demain.

Je ne peux bien entendu, évoquer dès cet instant l'ensemble des propositions pour 2018 : évaluation du schéma handicap, soutien à des expérimentation dans le domaine de la prévention pour la protection de l'enfance, création de chantiers d'insertion, appel à projet à partir des échanges fournis des assises de l'alimentation et du projet alimentaire de territoire, premières propositions à la suite des états généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, politiques du logement et de l'habitat, qui restent dans les préoccupations principales exprimées par les habitant.e.s et sont également une forte contribution au développement économique local et solidaire...

Tous ces rapports, et bien d'autres, vous seront présentés au fil de ces deux journées.

Je ne peux évoquer l'ensemble de ces rapports, mais je tiens à m'attarder quelque peu sur le schéma pluriannuel des collèges, dont les réflexions vont commencer cette année, et plus particulièrement sur le secteur de Lanerneau.

Beaucoup de choses ont été dites, écrites. Des rencontres ont été organisées. Nous avons entendu il y quelques minutes encore des déclarations à ce sujet.

Sans revenir sur ces dernières semaines et l'ensemble des propos, je souhaite simplement poser les termes du débat qui ne manquera pas tout à l'heure et revenir sur deux points.

La demande d'un second collège à Lanerneau tout d'abord. Comme je vous l'ai précisé lors de la dernière séance plénière, elle fera l'objet d'un travail précis d'analyse des éléments démographiques et contextuels dans le cadre du prochain schéma pluriannuel. Nous organiserons, comme pour tout schéma, une concertation. Elle sera proposée en 2018 aux représentant.e.s de parents, enfants, enseignant.e.s, d'élue.e.s, dans l'objectif d'offrir aux

jeunes Finistérien.ne.s les meilleures conditions de vie collégienne. Les premiers échanges sont prévus dès ce mois-ci et nous vous communiquerons le calendrier précis. L'élaboration d'un schéma tel que celui-ci, nous en avons l'expérience, peut prendre du temps. Je souhaite néanmoins que la décision concernant l'ouverture ou non d'un nouvel établissement soit prise dans le cours de l'année.

Notre ambition, depuis que nous sommes en responsabilité des collèges, a toujours été et reste de proposer le cadre le plus adapté pour la réussite des élèves. Nous investissons en termes humains, en termes financiers, pour cela, près de 168 millions d'euros de travaux entre 2012 et 2017, près de 22 millions pour l'équipement, le fonctionnement, les projets éducatifs par an, sans compter les dizaines de milliers de repas préparés chaque jour et les internats ouverts pour l'accueil des pensionnaires.

Des moyens, une attention particulière : les jeunes Finistérien.ne.s sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental. Ils le resteront dans le cadre du prochain schéma.

Un mot ensuite sur la sectorisation, qui sera l'objet d'une délibération soumise au vote des élu.e.s.

Je souhaite à ce stade rappeler les principes de la carte scolaire. Compétence déléguée aux départements, elle a pour objet de permettre d'assurer les conditions d'accueil des élèves et garantit l'affectation des élèves dans le collège de secteur. La sectorisation permet de garantir aux élèves et à leurs familles l'affectation dans un collège à distance raisonnable du domicile et une offre de transport scolaire organisée depuis la commune vers le collège de rattachement. Ce qui n'est pas le cas à défaut. Elle implique également une priorité sur les demandes de dérogation liées à des options, s'avérant en cela un précieux outil de mixité sociale.

Dans l'hypothèse où un établissement atteint sa limite de capacité et qu'aucun assouplissement de la sectorisation n'a été anticipée, le Département pourrait être mis en défaut. C'est pourquoi, chaque année depuis la délégation de compétence, le Conseil départemental propose des évolutions de la carte scolaire, comme c'est le cas aujourd'hui. La proposition qui vous est faite prévoit la souplesse nécessaire à l'étude des solutions alternatives et à leur mise en œuvre s'il est possible de le faire à temps pour la rentrée scolaire.

Deux sujets encore avant de conclure, qu'il me paraît important d'évoquer.

Nous sommes en 2018, année européenne du patrimoine culturel. Je l'ai évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, c'est une occasion formidable de faire la promotion du patrimoine finistérien et de nous ouvrir sur une Europe de la culture et de l'échange. J'ai le plaisir de vous informer que deux projets sont d'ores et déjà retenus et ont obtenu la labellisation officielle de l'Union européenne. Il s'agit de « Phares et cinéma » porté par le Centre national des phares, et de l'exposition partagée sur les peintres tchèques en Bretagne créée par le musée départemental breton. Au-delà du projet européen, nous avons décidé d'étendre cette année notre action en saluant le travail des structures culturelles finistériennes et en les mettant en lumière sous une bannière « Finistère terre de création et d'inspiration ». L'occasion

également de valoriser les politiques publiques de la culture, celles du Conseil départemental comme celles des collectivités qui les portent sur notre territoire.

Et puisqu'il est question d'Europe, je souhaitais également appeler votre attention sur nos propositions de contributions aux réflexions sur l'Europe post 2020, de la politique de cohésion à la politique agricole commune. Le Finistère continue à s'inscrire résolument, dans son cadre régional, national et européen, force de proposition pour la construction d'un projet européen solidaire et riche de perspectives pour les citoyens de l'Union européenne.

Puisque j'évoque la PAC, je ne pouvais terminer mon propos pour les agriculteurs et agricultrices, inquiets et mobilisés sur les enjeux d'avenir pour eux et pour nous : la production, d'aujourd'hui, de demain, dans tous ses aspects, et la juste rémunération. Le Conseil départemental, s'il n'a plus la compétence économique, a poursuivi ses actions pour l'agriculture via la convention qui nous lie au Conseil régional de Bretagne. Nous sommes en effet attachés à une agriculture forte en Finistère et continuons à œuvrer, à notre niveau, directement et indirectement, dans le domaine social comme dans celui de l'alimentation. J'ai pu pour ma part, au Comité des Régions, travailler à des propositions qui, je l'espère, trouveront leur traduction législative, notamment celle concernant la volatilité des prix. La France est un grand pays agricole, le Finistère est un grand département agricole. Des solutions doivent être trouvées pour garantir l'avenir de ce secteur primordial et de ses acteurs.

Les propositions de délibérations que nous proposons aujourd'hui au débat montrent une volonté politique majeure : celle d'agir comme une force d'appui et de soutien, celle de participer des dynamiques individuelle et collective qui sont et qui seront toujours le visage du Finistère de demain : un département où chacun et chacune est accueilli comme une force supplémentaire dans la construction d'une société plus juste et plus ouverte, qui prépare un avenir commun, productif, inclusif, un avenir de paix.